



Commune
d'ARMBOUTS-CAPPEL
Centre Communal d'Action Sociale

☎ 03.28.27.07.39

Dossier déposé le

.....

N° de dossier :

2023/.....

Dossier complet :

oui

non

AIDE AUX JEUNES EN ETUDES SUPERIEURES

A DEPOSER AVANT LE 31 DECEMBRE 2023

DEMANDEUR/I'ETUDIANT(E)

NOM :

Prénoms :

Nom de jeune fille :

Date de naissance :

Nationalité :

Situation familiale : célibataire chez ses parents célibataire isolé(e)
 marié(e) union libre

Adresse :

Code postal : Commune :

☎ Fixe : Portable :

Adresse mail :@.....

PARCOURS SCOLAIRE

Années	Etablissement	Nature des études (intitulé et niveau)
2023-2024 (année en cours)		
2022-2023		
2021 - 2022		
2020-2021		
2019-2020		

Diplômes déjà obtenus	Années

Années antérieures

Avez-vous déjà bénéficié de l'A.J.E.S. à Armbouts-Cappel ?

Oui

Non

Année(s) :

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur le présent document et certifie ne pas avoir doublé mon année.

Date :

Signature de l'étudiant(e),

AIDE AUX JEUNES EN ETUDES SUPERIEURES (A.J.E.S.)

Les critères d'attribution

Pour bénéficier de cette aide, le jeune devra :

- ▶ être domicilié sur la commune (adresse fiscale),
- ▶ être âgé de moins de 25 ans (au dernier jour de l'année universitaire),
- ▶ être titulaire du baccalauréat,
- ▶ justifier de la poursuite d'études supérieures par la fourniture d'un certificat de scolarité

Le montant de l'aide

50 €

Pièces à joindre obligatoirement à la demande

Relevé d'identité bancaire ou postal **de l'étudiant**

Certificat de scolarité

Justificatif d'adresse

Cadre réservé
à l'administration

